

**Des revendications légitimes, pour FO le combat continue !**

**Le 28 septembre 2021, jour de la clôture des assises de la santé mentale, les psychologues étaient mobilisés, dans toute la France, dans le secteur privé non lucratif et dans la Fonction Publique avec leurs syndicats FORCE OUVRIERE, à l'appel de la Fédération des Services Publics et de Santé.**

Force est de constater que la volonté d'hégémonie de certains syndicats a favorisé la division. La Fédération Nationale de l'Action Sociale et celle des Services Publics et de Santé FORCE OUVRIERE ne peuvent que dénoncer cette situation qui va à l'encontre des intérêts et des justes revendications des psychologues, à savoir :

- Le Refus de création d'un ordre des psychologues.
- Le Retrait de l'arrêté du 10 mars 2021 qui, en plus de ne pas respecter la pluralité des approches psychologiques, poursuit le processus de para-médicalisation de la profession conformément à l'article L. 2135-1 du Code de la santé publique dont nous demandons l'abrogation.
- L'Accès libre aux psychologues.
- Le Respect de la loi de 1985, le respect de l'autonomie des psychologues, de la pluralité de leurs méthodes, outils et orientations théoriques.
- La Création de postes supplémentaires pérennes dans les CMP, CMPP, afin de répondre décemment à la demande d'un public en souffrance afin de lui garantir l'accès sans délais.
- La Création des CMPP et CMP nécessaires, publics et gratuits, contre le projet en cours de création de « plateforme ressource médico-sociale pour la prise en charge des enfants avec des troubles neurodéveloppementaux ».
- La Revalorisation des grilles indiciaires et salariales de rémunération et l'obtention des 183 euros net pour tous.

Et plus particulièrement pour le secteur public :

- Le Respect des statuts particuliers des psychologues et notamment le respect de la circulaire d'avril 2012, quant à l'évaluation des psychologues et la garantie du maintien de la fonction formation, information, recherche, propre à la profession de psychologue.
- L'Augmentation du ratio promus/promouvables pour l'accès des psychologues à la catégorie Hors Classe.
- Un plan de titularisation massif des psychologues de la Fonction Publique Hospitalière.

Force est de constater que les annonces du Président de la République vont à l'encontre des attentes des psychologues et ne changent rien aux orientations prises. Au contraire !

L'obligation faite aux patients d'être adressés par des médecins acte la para-médicalisation des psychologues. C'est délibérément une remise en cause de leur autonomie d'exercice et de leur pratique mais également la fin de la liberté pour les patients de choisir leur psychologue.

Le renforcement annoncé des effectifs dans les CMP et les CMPP (800 postes) concerne l'embauche de personnel au sens large, bien loin des besoins réels du secteur. La mise en place « des plateformes ressources » se poursuit sans les créations nécessaires de CMP et CMPP, publics et gratuits, indispensables au regard des besoins de lieux d'accueil de la santé mentale répondant au besoin de la population.

**La FNAS FO et la FSPSS FO vont continuer de tout mettre en œuvre pour que se reconstitue et se renforce l'unité syndicale sur la base des justes revendications des psychologues. Elles les invitent, sans attendre, à se mobiliser en ce sens le 5 octobre 2021.**

**Contact :**

Emmanuel TINNES – FO SPS : 01 44 01 06 04  
Pascal CORBEX – FO Action Sociale : 01 40 52 85 80